

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marylise BOVIN, Maire.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Tarif cantine scolaire,
- Participation communale au syndicat intercommunal du collège Louis Philippe d'Eu.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

EXAMEN ET VOTE DU BP 2025 DU BUDGET GENERAL

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 et explique les dépenses et les recettes proposées. Le budget s'équilibre ainsi :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Section fonctionnement	1 556 136,62	1 556 136,62
Section d'investissement	1 452 548,00	1 452 548,00

Au niveau de la section d'investissement, Madame le Maire rend compte des dépenses et explique les différentes opérations d'équipement :

- Sécurisation de l'arrêt de bus au Petit Marais.
- Acquisition foncière dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD 1015 :
 - o Achat du terrain et des 3 garages appartenant à M. Denis GROGNET.
- Aménagement du carrefour RD 1015.
- o Voirie au 63 rue Legout Lesage.
- Eclairage public LED sur l'ensemble de l'éclairage public.
- Extension éclairage public Parc d'activités à Gros Jaques (participation de la CCVS, reste à charge de 0€ pour la commune).
- Installation cavurnes au cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2025. Madame le Maire remercie le conseil municipal pour la confiance qu'il lui accorde.

Madame le Maire fait part du devis reçu d'ARHTP concernant les chemins qui desservent les habitations de M. DIEPPOIS et M. DEHEDIN, le trottoir route de Beaumont et les caniveaux devant le Clos des Orchidées, au niveau des garages. Madame le Maire informe que la ville d'Eu va procéder à la réfection de la voirie rue d'Aumale jusqu'au cimetière. Monsieur LANGLOIS Bruno doit se rapprocher d'un élu, afin de voir s'il est judicieux de réaliser les travaux prévus dans ledit devis pour la route de Beaumont.

- **FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LED POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

Afin de financer ce projet de remplacement des 158 lanternes existantes en sodium par des lanternes LED sur l'ensemble de la commune, Madame le Maire propose le recours à un emprunt avec préfinancement du FCTVA, d'un montant 136 392 € auprès du SDE76, sur 10 ans, au taux de 3,51 %. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Madame le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement.

Monsieur DIEPPOIS Claude indique que la commune réalisera des économies grâce à l'éclairage public en led.

EXAMEN ET VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2025 et vote les taux d'imposition tels que résumés ci-dessous (Coefficient de variation proportionnelle : 1,000000 qui sera appliqué aux taux de référence 2024) :

	TAUX D'IMPOSITION 2025
Taxe d'habitation	19,74
Taxe foncière (bâti)	51,85
Taxe foncière (non bâti)	34,57

APUREMENT DU DEFICIT DE LA REGIE PECHE SUITE AU CAMBRIOLAGE

Madame le Maire rappelle qu'il existe une régie « pêche », qui a pour objet l'encaissement des cartes de pêches. Elles sont vendues en mairie, à l'office du tourisme mais également au bar Au petit lapin SAJ. Le week-end du 11 octobre 2024, le bar a été cambriolé et la recette des cartes de pêche volée. Un déficit de 261,50 € a été constaté par la régisseuse, qui en a informé les services de gestion comptable de la ville d'Eu. Une plainte pour vol a été déposée auprès de la gendarmerie du Tréport le 12 octobre 2024.

Ces manques en deniers doivent donc désormais être apurés par l'émission d'un mandat à l'appui duquel doit être joint une délibération de l'assemblée délibérante.

Du fait des circonstances de l'apparition du déficit, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge par le budget de la commune du montant du déficit constaté, soit 261,50 €.

Le conseil municipal est invité à :

- constater le déficit de 261,50 € dans la régie « pêche » de la commune de Ponts et Marais,
- autoriser la prise en charge par le budget de la commune de Ponts et Marais du montant du déficit constaté, à savoir 261,50 € et l'imputer à la section de fonctionnement nature 65888- Autres charges de gestion courante,
- autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

DELIBERATION SUR L'ARRET DU PROJET DU PLUI-H

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bresle Yères approuvé en date du 18 décembre 2020 ;

Vu la délibération communautaire n°20170622-6.3 du 22 juin 2017 lançant la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;

Vu la délibération communautaire n°20200310-9.5 du 10 mars 2020 approuvant la phase de diagnostic ;

Vu la délibération communautaire n°20220301-15 du 1^{er} mars 2022 actant de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération communautaire n°20250318-11 du 18 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et actant de l'arrêt du PLUi-H de la CCVS ;

Vu le dossier d'arrêt de projet du PLUi-H de la CCVS, à savoir le bilan de la concertation, le rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les règlements écrits et graphiques, le Programme d'Orientations et d'Action (POA) du volet Habitat et les annexes, transmis aux 28 communes en version dématérialisée en date du 24 mars 2025 ;

Considérant que le projet est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres ;

DELIBERE

La commune de Ponts et Marais émet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVS arrêté par délibération du 18 mars 2025.

Madame le Maire informe qu'il n'était plus possible de changer le zonage pour l'aire de camping-car sur le terrain de football. Ce terrain ne peut accueillir que des bâtiments publics, ou de santé.

PROPOSITION PRIX LOCATION ETANG COMMUNAL

Madame le Maire, indique qu'un étang communal, cadastré AH 1 et AH 23, est loué depuis le 1^{er} juillet 2023 à Messieurs DOLIQUE Anthony et LEGUAY David. Or, ces 2 derniers ont mis fin à la convention qui les liait à la commune. Le loyer 2024/2025 s'élevait à 2028.19 €. Madame le Maire a reçu une proposition au prix de 2125 €, à compter du 1^{er} juillet 2025, à l'issue de l'échéance de la convention avec Messieurs DOLIQUE Anthony et LEGUAY David. Il convient donc de conclure une nouvelle convention.

Le conseil municipal décide la location, à compter du 1^{er} juillet 2025, de la parcelle communale cadastrée AH 1 de 14 979 m² et AH 23 de 22 620 m², représentant une surface totale de 37 599 m², pour un montant de 2125 €, qui sera indexé sur le prix de la construction, actuellement, au taux du 4^{ème} trimestre 2024,. Une convention sera établie. Elle pourra être renouvelée annuellement, sauf résiliation d'une des deux parties deux mois avant la date d'anniversaire du contrat (1^{er} juillet).

Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de location telle qu'elle sera annexée à la délibération.

DEMANDE D'ACHAT BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire informe que les garages à la résidence du Parc sont en très mauvais état et qu'il serait trop onéreux de les réparer. Madame le Maire précise que 2 garages sont loués à des locataires. Elle informe avoir reçu des intentions d'achat desdits garages.

Le conseil municipal accepte que Madame le Maire se rapproche du notaire afin d'obtenir une estimation. Elle rencontrera ensuite les 2 potentiels acheteurs et la proposition la plus offrante sera retenue lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

CANTINE

Madame le Maire informe avoir reçu la proposition du prestataire actuel « La Normande ». Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de retenir CONVIVIO. Elle indique que suite au changement de prestataire, le prix du repas facturé étant moindre, elle propose de répercuter une partie du prix pour les parents d'élèves. Le prix facturé aux parents, avec la Normande, était de 4,30 €uros. Comme convenu lors d'une réunion avec les 4 adjoints, Madame le Maire propose de baisser le prix de vente d'un ticket à 3,90 €. Ce tarif est le même pour un repas enfant ou adulte. Elle rappelle que le pain n'est pas compris dans le prix du repas. Il sera commandé au bar « Le Petit Lapin SAJ » et récupéré par un adjoint technique. Madame CADOT Monique précise que les condiments sont fournis (cornichon, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix du ticket à 3,90 €uros le ticket adulte ou enfant, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE LOUIS PHILIPPE D'EU

La délibération du Comité du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Philippe de EU, répartissant entre les communes adhérentes, la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à financer pour chacune d'elles, a été adressée à la commune. La participation de PONTS ET MARAIS s'élève à 5 172 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la fiscalisation de cette somme.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe que 2 adjoints techniques ont été recrutés et ont commencé le jour même.

Madame le Maire informe que M. LANGLOIS Bruno s'occupe actuellement de bénéficier des CEE pour le système de déstratification d'air » à la salle des fêtes.

Madame le Maire précise que l'achat des 3 garages et du terrain de l'ancienne ferme Niçoise va bientôt être finalisée. Le notaire attendait que la commune vote le budget afin de pouvoir mandater les frais dans les meilleurs délais.

Madame le Maire fait part du mail de M. LASSALLE Bertrand, garde pêche à l'étang communal. Il indique qu'une demande des pêcheurs a été faite pour ouvrir la pêche de nuit lors des longs weekends fériés en plus des weekends de fin de mois. Il indique que le prix des cartes weekends est de 10€. Le conseil municipal estime que le prix de la carte de nuit était déjà fixé à 10 € par pêcheur. Madame le Maire indique qu'il est trop compliqué de créer encore un nouveau tarif (5€). Le conseil municipal décide de fixer à 10 € par pêcheur pour un week-end de nuit qui comporte 2 ou 3 nuits. A partir de 4 nuits, il conviendra d'acheter 2 cartes de pêche de nuit à 10 € par pêcheur.

M. LASSALLE Bertrand souhaiterait avoir un interlocuteur "pêche" pour remonter les informations directement et échanger sur les choses concrètes. Madame le Maire précise que Monsieur LANGLOIS s'est porté volontaire pour être l'interlocuteur si le conseil municipal accepte.

Madame le Maire fait part de la demande d'une pontoise qui souhaite louer la salle des fêtes un mardi fin juillet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif relatif à la location de la salle polyvalente pour un jour en semaine uniquement, à savoir :

- location de la salle polyvalente un jour en semaine : pour les Pontois : 155 € (cent cinquante-cinq euros) et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.